

Plum

De: [REDACTED]
Envoyé: jeudi 18 avril 2024 15:26
À: Plum
Objet: enquête publique PLUM sur le territoire de la métropole d'Orléans
Pièces jointes: enquête publique du 18 04 2024 plum orléans métropole.odt

Je m'oppose au bétonnage des zones naturelles, des zones agricoles dans des projets destructeurs des arbres et zones humides, dans lesquels vivent des milliers d'espèces à qui on ne peut offrir une compensation car leurs milieux a mis des générations à se composer. Il est aussi nécessaire de garder en tête que la captation, puis la séquestration du CO2 par les arbres est, de toutes les stratégies pour atténuer l'impact des changements climatiques.

J'aimerais savoir ce qui est prévu face à la parcelle 412 ([REDACTED]) à Olivet. Il s'agit d'une zone de 888 m, K034 qui serait un emplacement réservé...

Je m'oppose au bétonnage et artificialisation de ces terres. Elles font partie de notre paysage qui permet un havre de paix naturel, dans lequel s'harmonisent animaux, oiseaux et végétaux pour notre plus grand plaisir.

La rue du Cormier a déjà vécu un alignement depuis 2023, sans que nous n'ayons été consultés. Nous voyons sur le sujet apparaître la notion de réserves foncières pour défaut d'alignement. L'utilisation de cet argument permettrait d'obtenir les terres à bas coûts et est contraire à la loi. Ce serait préjudiciable aux habitants et aux instances qui agiraient de la sorte.

J'aimerais savoir si des projets de construction ou autres (pastoral, agricole, ENR...) sont envisagés sur le grand clos de Noras et le clos de la Borde, s'il est envisagé de pouvoir regrouper les terres remembrées, s'il existe une association foncière ou un contact ?

D'autre part, j'aimerais savoir si le territoire de la ferme des Saint Pères, rue des Boistards est concernée par un ou plusieurs projets photovoltaïques et de combien d'hectares ?

Si tel est le cas, je m'y oppose car ce territoire représente une frange mince entre la métropole et les pays de Sologne qui disparaîtrait sous les panneaux et aggraverait la situation des sols argileux de nos campagnes qui déjà subissent sécheresse et inondations, amoindries et régulées par les arbres. Ce sont des terres boisées recevant des espèces d'animaux divers à qui on réduit le territoire sans offrir aucune compensation.

Qu'en serait-il de la démarche engagée dans la préservation de la nature ?

Je m'oppose au bétonnage des zones naturelles, des zones agricoles dans des projets destructeurs des arbres et zones humides, dans lesquels vivent des milliers d'espèces à qui on ne peut offrir une compensation car leurs milieux a mis des générations à se composer. Il est aussi nécessaire de garder en tête que la captation, puis la séquestration du CO2 par les arbres est, de toutes les stratégies pour atténuer l'impact des changements climatiques.

J'aimerais savoir ce qui est prévu face à la parcelle 412 ([REDACTED]) à Olivet. Il s'agit d'une zone de 888 m, K034 qui serait un emplacement réservé...

Je m'oppose au bétonnage et artificialisation de ces terres. Elles font partie de notre paysage qui permet un havre de paix naturel, dans lequel s'harmonisent animaux, oiseaux et végétaux pour notre plus grand plaisir.

La rue du Cormier a déjà vécu un alignement depuis 2023, sans que nous n'ayons été consultés. Nous voyons sur le sujet apparaître la notion de réserves foncières pour défaut d'alignement. L'utilisation de cet argument permettrait d'obtenir les terres à bas coûts et est contraire à la loi. Ce serait préjudiciable aux habitants et aux instances qui agiraient de la sorte.

J'aimerais savoir si des projets de construction ou autres (pastoral, agricole, ENR...) sont envisagés sur le grand clos de Noras et le clos de la Borde, s'il est envisagé de pouvoir regrouper les terres remembrées, s'il existe une association foncière ou un contact ?

D'autre part, j'aimerais savoir si le territoire de la ferme des Saint Pères, rue des Boistards est concernée par un ou plusieurs projets photovoltaïques et de combien d'hectares ?

Si tel est le cas, je m'y oppose car ce territoire représente une frange mince entre la métropole et les pays de Sologne qui disparaîtrait sous les panneaux et aggraverait la situation des sols argileux de nos campagnes qui déjà subissent sécheresse et inondations, amoindries et régulées par les arbres. Ce sont des terres boisées recevant des espèces d'animaux divers à qui on réduit le territoire sans offrir aucune compensation.

Qu'en serait-il de la démarche engagée dans la préservation de la nature ?